

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 08/11/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20231107-132416-DE-1-1

**Séance du mardi 7 novembre
2023
D-2023/301**

Date de mise en ligne : 09/11/2023

certifié exact,

Aujourd'hui 7 novembre 2023, à 14h11,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 18H29 à 18H43

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 17h44

Monsieur Patrick PAPADATO présent jusqu'à 18h58

Excusés :

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

**Economie sociale et solidaire (ESS) - dispositif de
financement participatif Financez demain - Abondements
2023 de la Ville de Bordeaux en faveur des projets ESS
retenus et financés par les citoyens - Décision - Autorisation**

Monsieur Jean-Baptiste THONY, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Contexte du financement participatif à Bordeaux

En partenariat avec la CRESS Nouvelle-Aquitaine, la Ville de Bordeaux a souhaité à l'été 2023 faire évoluer l'Appel à Manifestation d'Intérêts à destination des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de l'économie circulaire.

Par la mise en place d'un dispositif d'abondement, la Ville de Bordeaux a souhaité soutenir les structures de l'ESS et de l'économie circulaire qui souhaitent mobiliser des citoyens dans leurs financements. Il s'agit d'accompagner les initiatives et projets ESS qui sont issus des quartiers de Bordeaux, avec un effort complémentaire pour les projets ESS issus des quartiers prioritaires situés sur la commune.

Pour la mise en place et l'animation d'un outil de financement participatif pour les projets ESS, la Ville de Bordeaux a conclu un partenariat avec subvention (20 000 €) par délibération de juin 2023 avec ADEFIP, une association engagée sur l'émergence de nouveaux modèles et nouvelles entreprises compatibles avec les enjeux sociaux et environnementaux actuels, qui a créé la plateforme de financement participatif néo-aquitaine « jadopteunprojet.com ».

Pour renforcer l'engagement des citoyens à contribuer financièrement au développement et/ou renforcement de nouveaux projets sur son territoire mais également pour inciter les collectivités à soutenir aux côtés des citoyens ces initiatives, ADEFIP a souhaité renforcer son outil en proposant un dispositif d'abondement spécifique pour la Ville de Bordeaux, via sa plateforme.

Rappel du dispositif « Financez demain »

Les partenaires techniques de ce dispositif d'abondement à l'échelle municipale sont la CRESS Nouvelle Aquitaine, pour son rôle de mise en réseau des nouveaux dispositifs à destination des acteurs ESS, et l'association ADEFIP, qui met à contribution pour ce dispositif spécifique à la Ville de Bordeaux sa plateforme de financement participatif « J'adopteunprojet.com ».

La cible privilégiée de ce dispositif d'abondement est : toute structure de l'ESS (de part ses statuts reconnus par la Loi du 31 juillet 2014) étant en capacité de mobiliser une communauté, agissant sur l'ensemble de la commune de Bordeaux ou à l'échelle d'un quartier de Bordeaux.

Le support financier proposé est un don avec contrepartie avec abondement de la Ville de Bordeaux pour les campagnes abouties, sur le principe 1€ citoyen/ 1€ de la ville (dans un maximum de 8 000€ par projet ESS).

L'intervention de la Ville de Bordeaux se base sur une enveloppe maximale de 80 000 €, visant à accompagner 10 à 12 projets sur une enveloppe maximale de 6 000€, sous forme de vagues d'abondement au cours de l'année.

L'objectif est de couvrir un besoin d'investissement de 12 000 euros dont : 6 000 € de dons citoyens, et 6 000 € de don de la Ville de Bordeaux : soit 12 000 € de dons non remboursables pour la structure de l'ESS et le soutien d'un de ses projets. Les projets abondés issus des quartiers prioritaires de la Ville de Bordeaux bénéficient en complément d'un « coup de pouce » de la Ville allant jusqu'à 2 500 €.

Il est à noter qu'en complément de l'abondement de la Ville de Bordeaux, vient se superposer dans ce dispositif des abondements de la Région Nouvelle Aquitaine appelés « Coups de boost », de 2 500 € par projets pour 3 projets à forte valeur ajoutée environnementale, via la Feuille de route NéoTerra de la Région.

Les critères de réussite d'une campagne sont les suivants : il s'agit du principe de « tout ou rien », selon lequel il faut atteindre 100% de l'objectif fixé par la campagne.

Dans le cas où une campagne n'a pas atteint son objectif et que le projet retient l'attention du jury, les membres du Comité de pilotage du dispositif se réservent le droit d'apporter de la flexibilité et d'accorder une aide au projet.

Mais globalement si la structure n'atteint pas ce montant dans le temps imparti ou est en dessous de de l'objectif, elle ne réussit pas sa campagne de financement participatif. Par conséquent, les dons seront remboursés aux contributeurs et les fonds de la Ville de Bordeaux ne seront pas débloqués.

La durée de la première campagne de financement participatif a été fixée à 35 jours, via la plateforme [J'adopteunprojet.com](https://www.jadopteunprojet.com), consultable librement par les citoyens. Elle s'est déroulée du

1^{er} septembre au 8 octobre 2023.

Au préalable, pour les projets ESS retenus lors d'un appel à projet annuel sur ce dispositif, les porteurs des projets ont été sélectionnés par un jury, composé de la Ville de Bordeaux, de la CRESS Nouvelle Aquitaine, de la Région Nouvelle Aquitaine et de l'association ADEFIP, qui s'est déroulé le 27 juin 2023. A l'issue de ce jury, les projets retenus ont été formés par l'association ADEFIP à la mobilisation citoyenne et à la valorisation d'une campagne de financement participatif durant le mois de juillet 2023. Une fois cette formation acquise, les projets ont été référencés pendant 35 jours chacun sur la plateforme « J'adopteunprojet.com » afin de pouvoir remplir leur objectif de financement, et débloquer en complément les fonds de la Ville de Bordeaux pour les campagnes abouties.

Abondements de la Ville de Bordeaux en faveur des 12 projets ESS retenus en 2023

Les projets retenus lors du jury de sélection Financez demain du 27 juin 2023 sont les suivants :

- **Les Cheveux Blancs**, une association qui propose des réponses éthiques et sociétales aux enjeux du Grand Âge. Elle a pour but de prendre soin des aînés, de respecter leur choix de vie à domicile, et de les accompagner dans la préservation de leur autonomie et de leur participation sociale,
- **AL2B**, une association d'éducation populaire sur le quartier de La Benaugue, Bordeaux, centrée sur le lien social, à partir des habitants, parents d'élève, et portant un projet de mobilité solidaire,
- **Pépites**, une ressourcerie généraliste basée sur la rive droite de Bordeaux Métropole qui récupère et revend des articles de seconde main,
- **Ekolector**, un acteur de l'ESS et du réemploi qui a pour mission de simplifier et démocratiser le réemploi des contenants en verre,
- **En Place**, un groupement d'associations qui propose l'animation de l'espace transitoire LUMI sur le quartier Euratlantique par un collectif d'associations de Bordeaux Sud,
- **Football Ecologie France**, une association qui a pour vocation d'accompagner les acteurs du monde du football et leurs publics dans la transition écologique et solidaire,
- **3S - La Recyclerie Sportive**, une association qui promeut le sport zéro déchet et accessible à tous au travers des missions de collecte, valorisation et redistribution de déchets sportifs et de sensibilisation au réemploi et à la mobilité,
- **La Cravate Solidaire Bordeaux**, une association basée à Bordeaux Nord qui lutte contre les discriminations à l'embauche et booste la confiance de ceux qui l'ont perdue ou ne l'on jamais eue pour réussir leurs entretiens de recrutement,
- **Récup'R**, une recyclerie sur Bordeaux Sud qui favorise la réduction de déchets par le biais d'ateliers solidaires d'auto-réparation de couture et de vélo,
- **L'Arche Eco-Système**, un tiers-lieu à Bacalan qui s'inscrit dans la préservation des ressources naturelles et la promotion des principes de l'économie circulaire,
- **Servi en Local**, une association qui développe des solutions locales structurantes,

opérationnelles, contribuant à la structuration de filières alimentaires sur le territoire et à la consommation de produits locaux, avec des enjeux de développement durable et d'innovation organisationnelle pour les acteurs économiques, pour les territoires et pour les consommateurs,

- **Wash Bar**, un café-laverie, avec différents espaces dont : une friperie solidaire basé sur du don et la vente des vêtements a des très petits prix finance la machine suspendue ; une bibliothèque partagée et une scène qui est mis à disposition pour les artistes émergents de la métropole bordelaise.

Pour chacun de ces projets, il est proposé, conformément aux dispositions prises lors de la création de Financez demain et lors du jury de sélection des projets, et conformément aux résultats de la campagne de financement menée par chacun des projets sur la plateforme J'adopteunprojet.com sur septembre et octobre 2023, que la Ville de Bordeaux abonde de la façon suivante :

LAUREATS	Financement atteint sur la partie citoyenne	Abondement de la Ville de Bordeaux	Coup de Pouce QPV de la Ville de Bordeaux	Coup de Boost de la Région
Les Cheveux blancs	4 815 €	4 815 €		
AL2B	6 968 €	6 000 €	2 500 €	2 500,00 €
Pépites	5 390 €	5 390 €	2 500 €	2 500,00 €
Ekolector	8 915 €	6 000 €		
En Place	3 301 €	3 301 €		
Football Ecologie France	5 040 €	5 040 €		
3S La Recyclerie Sportive	5 532 €	5 532 €		
La Cravate Solidaire Bordeaux	6 140 €	6 000 €	2 500 €	
Récup'R	3 725 €	3 725 €	2 500 €	
L'Arche	6 034 €	6 000 €		2 500,00 €
Servi en Local	5 430 €	5 430 €		
Wash Bar	6 000 €	6 000 €		
TOTAL	67 290 €	63 233 €	10 000 €	7 500,00 €

Considérant que les 12 structures retenues en 2023 pour un financement participatif dans le cadre du dispositif Financez demain contribuent, par leurs missions, au développement de l'économie sociale et solidaire en cohérence avec la feuille de route de la ville de Bordeaux,

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Décider le versement de la somme de 4 815 € à l'association Les cheveux blancs, prévue au budget primitif 2023 et dans les conditions précisées dans la convention. Cette dépense sera imputée sur la fonction 6 – sous fonction 61 – nature 65748.

- Décider le versement de la somme de 8 500 € à l'association Amicale laïque Bordeaux Benauges (AL2B), prévue au budget primitif 2023 et dans les conditions précisées dans la convention. Cette dépense sera imputée sur la fonction 6 – sous fonction 61 – nature 65748.

- Décider le versement de la somme de 7 890 € à l'association Pépites, prévue au budget primitif 2023 et dans les conditions précisées dans la convention. Cette dépense sera imputée sur la fonction 6 – sous fonction 61 – nature 65748.

- Décider le versement de la somme de 6 000 € à SASU Ekolector, prévue au budget primitif 2023 et dans les conditions précisées dans la convention. Cette dépense sera imputée sur la fonction 6 – sous fonction 61 – nature 65742.

- Décider le versement de la somme de 3 301 € à l'association En place chez Astrolabe, prévue au budget primitif 2023 et dans les conditions précisées dans la convention. Cette dépense sera imputée sur la fonction 6 – sous fonction 61 – nature 65748.

- Décider le versement de la somme de 5 040 € à l'association Football Ecologie France, prévue au budget primitif 2023 et dans les conditions précisées dans la convention. Cette dépense sera imputée sur la fonction 6 – sous fonction 61 – nature 65748.
- Décider le versement de la somme de 5 532 € à 3S – Séjour sportif solidaire, porteuse de La recyclerie sportive, prévue au budget primitif 2023 et dans les conditions précisées dans la convention. Cette dépense sera imputée sur la fonction 6 – sous fonction 61 – nature 65748.
- Décider le versement de la somme de 8 500 € à l'association La cravate solidaire Bordeaux, prévue au budget primitif 2023 et dans les conditions précisées dans la convention. Cette dépense sera imputée sur la fonction 6 – sous fonction 61 – nature 65748.
- Décider le versement de la somme de 6 225 € à l'association Récup'R, prévue au budget primitif 2023 et dans les conditions précisées dans la convention. Cette dépense sera imputée sur la fonction 6 – sous fonction 61 – nature 65748.
- Décider le versement de la somme de 6 000 € à l'association L'Arche, prévue au budget primitif 2023 et dans les conditions précisées dans la convention. Cette dépense sera imputée sur la fonction 6 – sous fonction 61 – nature 65748.
- Décider le versement de la somme de 5 430 € à l'association Servi en local, prévue au budget primitif 2023 et dans les conditions précisées dans la convention. Cette dépense sera imputée sur la fonction 6 – sous fonction 61 – nature 65748.
- Décider le versement de la somme de 6 000 € à la SAS de l'ESS Meaval, porteuse de Wash Bar, prévue au budget primitif 2023 et dans les conditions précisées dans la convention. Cette dépense sera imputée sur la fonction 6 – sous fonction 61 – nature 65742.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Non participation au vote de Madame Delphine JAMET

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES
ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 7 novembre 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Baptiste THONY